



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2023**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2023 a été transmis aux conseillers municipaux le 28 février 2023, publié et affiché aux portes de la mairie.

La séance a été ouverte à 20H00 par Laurent JEHL, Maire, en présence des adjoints, et de l'ensemble des Conseillers Municipaux

Excepté(s) absent(s) et excusé(s) : Philippe BENOIT qui donne procuration à Véronique KIPP, Virginie PINOT qui donne procuration à Aline PONSARD, Ellen ARMAND qui donne procuration à Françoise BETZ

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal

DECIDE

de nommer Aline PONSARD secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2023 :

Le Conseil Municipal

APPROUVE

le compte-rendu de la séance du 6 février 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) AVIS SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE LA GRAVIERE A BENFELD PRESENTE PAR LA SOCIETE SABLIERES HELMBACHER :

La Préfecture du Bas-Rhin nous a transmis le dossier concernant une autorisation environnementale relatif à l'extension de la gravière sur une surface de 10,21ha et au renouvellement de l'autorisation pour une durée de 30 ans présentée par la Société Sablières Helmbacher.

Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal

DONNE

Un avis favorable à l'extension de la gravière sur une surface de 10,21ha et au renouvellement de l'autorisation pour une durée de 30 ans sous réserve des observations émises par les services consultés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) SUBVENTIONS 2023 :

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'approuver les montants à verser dans le cadre des subventions et participations 2023 :

COMITE DES FETES	200 €
APE MATZENHEIM	100 €
EVASION	100 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100 €
ASSOCIATION DE PECHE MATZENHEIM APPMA	100 €
CALM	100 €
CHORALE STE CECILE	100 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100 €
CONSEIL DE FABRIQUE (participation à équipement)	100 €
PLAISIR DE LIRE	
- LIVRES	1 650 €
- ASSOCIATION	100 €
CLUB DE PETANQUE	100 €
FOOTBALL CLUB DE MATZENHEIM	100 €
SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE FRUITS OSTHOUSE/MATZENHEIM	100 €
NOEL SOLIDAIRE A MATZENHEIM	100 €
SOCIETE D'HISTOIRE DES 4 CANTONS	75 €
UNC SECTION BENFELD ET ENVIRONS	75 €
SOUVENIR FRANÇAIS SECTION BENFELD	75 €

En outre, le Conseil Municipal

DECIDE

d'octroyer une subvention exceptionnelle aux associations locales présentant des projets incluant les jeunes de la commune. Le montant global alloué est de 1 000 € ; tout projet devra être approuvé par le Conseil Municipal.

de financer les classes de découverte à hauteur de 15 € par an et par enfant domicilié à Matzenheim (et scolarisé en école maternelle, élémentaire ou collège hors de la commune ou au collège St Joseph jusqu'à la classe de 3^{ème} inclus) ; la subvention sera versée jusqu'au 31 décembre de l'année suivant le séjour.

DECIDE

de reconduire la subvention de 4 € par membre des associations communales organisant des activités régulières pour les jeunes. Cette subvention sera versée aux associations produisant la liste de leurs membres âgés de moins de 18 ans et domiciliés dans la commune sur la base d'une liste réactualisée au 1^{er} janvier de l'année en cours.

DECIDE

d'allouer les crédits scolaires suivants à l'école élémentaire et maternelle :

- *Matériel scolaire : 23 € par enfant et par année scolaire ;*
- *Papier photocopieur : 1 ramette par an et par élève ;*
- *Administration des écoles : 10 ramettes de papier et 200 € maximum de forfait de matériel de bureau par école et par an ;*
- *Changement de manuels : sur demande ;*
- *Equipement : 7 € par an et par élève*
- *Classes de découverte : 5 € par jour et par enfant scolarisé à Matzenheim ; une décision confirmant le montant sera prise à chaque voyage ;*
- *Sorties éducatives : 7 € par an et par enfant scolarisé à Matzenheim ;*
- *Noël : 8 € par an et par enfant avec possibilité d'acheter des cadeaux groupés pour l'ensemble des enfants*

Dans le cadre des crédits prévus pour les actions intégrant des jeunes,

le Conseil Municipal

DECIDE

- *D'accorder une subvention de 10 € (dix euros) par jeune ayant participé au stage de Football organisé du 24 au 28 avril 2023. Le paiement se fera sur production de la liste des participants.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE
NE PARTICIPE PAS AU VOTE**

(JEROME OBERLE, NATHALIE SCHNEPF, SEBASTIEN WURRY)

5) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA REVUE ANNUELLE :

Tous les ans, la commune de Matzenheim édite une revue annuelle distribuée aux administrés de la commune. L'impression est réalisée par une entreprise du secteur. La mise en page ayant été réalisé par nos services, il a été convenu avec cette entreprise que la Commune assure dorénavant elle-même la gestion des insertions publicitaires.

Aussi il y'a lieu de délibérer sur les tarifs des insertions publicitaires afin de pouvoir facturer les différents annonceurs, entreprises locales ou intervenants sur Matzenheim.

Le conseil municipal

FIXE les tarifs comme suit et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recette correspondant :

- *1/8 de la page : 200 €*
- *1/4 de la page : 350 €*
- *1/2 de la page : 600 €*

A cette occasion, le Conseil Municipal remercie l'ensemble des annonceurs qui permettent cette parution annuelle, reflet de la richesse de la vie locale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) DIVERS : CESSIION DES ANCIENNES VASQUES DE LA COMMUNE A LA COMMUNE DE WETHOUSE :

La commune a un stock de vasques qui ne seront plus utilisées dans le cadre de l'évolution du fleurissement et d'un souhait de rationaliser la consommation d'eau d'arrosage.

La commune de Westhouse est intéressée par l'acquisition de 10 vasques avec accessoires.

Monsieur le Maire propose de céder les vasques avec accessoires au prix de 20 € l'unité (vingt euros).

Le Conseil Municipal

ACCEPTE

la cession de 10 vasques avec accessoires au prix de 20 € l'unité à la commune de Westhouse pour un prix global de 200 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE